

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 27 mai 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date de la convocation :
22.05.2024

Date d'affichage :
22.05.2024

Présents: Mme Elisabeth Levillain
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Excusée : Florence Fage

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Projet d'adressage – Dénomination des voies

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 28 mai 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 31.05.24
et publication ou notification du 31.05.24

Le Maire, Mr SCelles François



Chemin de la Blanchisserie	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE
Chemin de Milly	CHEMIN DE MILLY
Chemin du Petit Lavoir	CHEMIN DU PETIT LAVOIR
Chemin Le Moulin de Noron	CHEMIN LE MOULIN DE NORON
Route de Juaye-Mondaye	ROUTE DE JUAYE-MONDAYE
Route de Saint-Paul-du-Vernay	ROUTE DE SAINT-PAUL-DU-VERNAY
Route des Potiers	ROUTE DES POTIERS
Rue d'Agy	RUE D'AGY
Rue de l'Église	RUE DE L'EGLISE
Rue de l'Herbage de l'École	RUE DE L'HERBAGE DE L'ECOLE
Rue des Blanchisseries	RUE DES BLANCHISSERIES
Rue des Bruyères	RUE DES BRUYERES
Rue des Roquettes	RUE DES ROQUETTES
Rue du Clos	RUE DU CLOS
Rue du Lavoir	RUE DU LAVOIR
Rue du Moulin de Noron	RUE DU MOULIN DE NORON
Rue du Moulin Foulon	RUE DU MOULIN FOULON
Rue du Petit Lavoir	RUE DU PETIT LAVOIR
Rue du Ponché	RUE DU PONCHÉ
Rue Harel	RUE HAREL